

# CONSEIL MUNICIPAL DE MIMIZAN

SEANCE DU 17 AVRIL 2014

## COMPTE - RENDU

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 17 du mois d'avril à 18 heures,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 11 avril 2014, se réunit au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur PLANTIER Christian, Maire.**

**Présents :** Monsieur PLANTIER Christian, Monsieur BOURDENX Arnaud, Madame DULHOSTE Michèle, Monsieur CORBEAUX Daniel, Madame ROUSSIGNOL Agnès, Monsieur BANQUET Max, Madame DEZEMERY Isabelle, Monsieur CASSAGNE Guy, Madame CASTAING-JAMET Stéphanie (adjoints) Madame BARANTIN Annie, Monsieur PONS Guy, Monsieur SANNA Denis, Monsieur VIDEAU Gaëtan, Monsieur TARTAS Franck, Madame AMESTOY Katia, Madame LAMARQUE Patricia, Monsieur DOUSSANG François, Madame LEROUX Claire, Madame MATTE Muriel, Monsieur SAUVAGET Yannick, Monsieur BADET Gilbert, Monsieur RINGEVAL Alain, Monsieur FORTINON Xavier, Madame DELEST Marie-France, Madame LARROCA Sandrine, Monsieur POMAREZ Frédéric (conseillers municipaux)

**Absents excusés :** Madame OBADIA Alexandra donne pouvoir à Monsieur BOURDENX Arnaud, Madame JEANGILLES Séverine donne pouvoir à Monsieur DOUSSANG François, Madame OLHASQUE Annabel donne pouvoir à Madame LARROCA Sandrine

**Secrétaire de séance :** Madame LEROUX Claire

Monsieur le Maire propose d'adopter les comptes rendus des séances du 28 mars 2014 et du 3 avril 2014. Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

En vertu de la délégation donnée par le conseil municipal par délibération du 03 avril 2014, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe qu'il n'a pris **aucune décision** inscrite au registre ouvert à cet effet.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour :

- 1- Débat d'Orientation Budgétaire 2014
- 2- Demande de renouvellement de licence d'entrepreneur de spectacles vivants
- 3- Convention d'adhésion au service remplacement du Centre de Gestion des Landes

### 1- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2014

Rapporteur : Monsieur CORBEAUX Daniel

Questions et/ou observations : Monsieur FORTINON Xavier, Monsieur le Maire

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que : « dans les communes de 3.500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ». La tenue de ce débat est un stade préliminaire de la procédure budgétaire qui ne revêt pas en lui-même de caractère décisionnel, mais donne lieu à délibération. C'est l'occasion pour l'assemblée délibérante de discuter les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du BP 2014.

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de plus de 3 500 habitants, le vote du budget primitif doit être précédé d'un débat d'orientation budgétaire qui doit obligatoirement avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget. Ce débat permet de discuter des priorités qui seront proposées au budget primitif et informe de l'évolution financière de la collectivité. Il est rappelé que le DOB n'a pas de caractère décisionnel et donc ne donne pas lieu à vote à l'issue des débats.

Après l'examen de la rétrospective des finances municipales 2009 - 2013, nous nous projeterons de 2014 à 2018, tant au point de vue fiscal qu'endettement, afin de dégager les investissements souhaités.

Ces orientations budgétaires s'inscrivent dans un contexte national contraint économiquement et prennent en compte les décisions relevant de la loi de finances pour les collectivités locales.

## **I - Le contexte général et les principales dispositions de la loi de finances**

La croissance attendue en zone euro pour 2014 est de 1,1%, après un recul du PIB de 0,3 % en 2013. Cela ne suffit pas pour enrayer les séquelles de la crise : l'activité demeure dégradée, le chômage persiste et la dette augmente.

La loi de finances pour 2014 prévoit que le rétablissement des comptes publics repose à hauteur de 80 % sur la maîtrise de la dépense, soit une recherche d'économies de 15 milliards d'euros. Les collectivités locales vont participer à cet effort puisque les dotations diminuent de 1,5 milliards d'euros en 2014 et 2015. Cette baisse sera proportionnelle au budget de chacun, le bloc communal étant touché par cette réduction à hauteur de 840 millions d'euros. L'effort sera supporté par les recettes réelles de fonctionnement des collectivités. Il peut être estimé globalement autour de 0,7 % à 0,8 % de celles-ci pour 2014. Si cette perte n'est pas compensée par une diminution des charges ou une augmentation équivalente des recettes, cela se concrétisera, inévitablement, par une réduction de l'épargne brute des collectivités.

En outre, l'Insee a révélé les chiffres du déficit pour 2013 qui sont plus mauvais que prévus. Ceci a été anticipé par l'accélération de la recherche d'économie annoncée par François Hollande de 50 milliards d'euros, ce qui pourrait se traduire pour les collectivités locales, par une ponction supplémentaire de 1,5 milliard d'euros en 2015. De plus, pour éviter le recourt immodéré à l'emprunt, un plafond d'endettement maximal serait défini, afin de contraindre les collectivités au désendettement.

Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) poursuit sa montée en charge passant de 360 millions en 2013 à 570 millions en 2014. Le critère du revenu par habitant, qui est dorénavant considéré comme le plus représentatif des charges des collectivités, est renforcé.

Enfin, le taux du fonds de compensation de la TVA passe de 15,482 % à 15,761 % pour les dépenses éligibles réalisées à compter du 1er janvier 2014 pour faire suite au relèvement de la TVA de 19,6 % à 20 % au 1er janvier 2014.

## **II - La rétrospective 2009-2013**

Les tableaux joints à ce rapport vous permettent d'appréhender la situation financière de notre collectivité (de 2009 à 2013) et de dégager les principales caractéristiques 2013 :

- une épargne nette (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) certes en diminution de 305 000€ par rapport à 2012, mais qui atteint tout de même les 1 096 000€, soit un niveau supérieur aux années 2009 - 2011. L'année 2012 était particulière du fait de la forte baisse de nos remboursements en annuités de nos emprunts (emprunts arrivant à échéance et transfert de la partie de l'emprunt relative à l'acquisition des terrains des Hournails dans le budget de la ZAC). Cependant, force est de constater un effet ciseau sur cet exercice (nos charges courantes évoluent plus fortement que nos recettes courantes) ce qui doit nous inciter à la vigilance.

- des charges de fonctionnement qui augmentent de 5,6%. Les charges générales évoluent de 9,1% et les charges de personnel de 2,9%, le tout hors travaux en régie. Ces augmentations résultent de divers facteurs : hausse des tarifs électricité et des consommations, un plus grand nombre de repas servis par la cuisine centrale, un recours plus important à des locations de matériel, une démolition de bâtiment contenant de l'amiante, des honoraires d'avocats en augmentation, trois contrats d'avenir recrutés, un directeur des services techniques arrivé en juillet, des remplacements d'agents malades.

- des produits de fonctionnement qui augmentent de 3%. Nos bases fiscales n'évoluent que de 1% et, avec le coefficient d'actualisation forfaitaire, le produit supplémentaire est de 124 000€. Les taux des trois taxes n'ont bien sûr pas évolué, comme nous nous y étions engagés. En revanche, le produit des jeux de casino et les droits de mutation diminuent encore cette année, respectivement de 31 000€ (fréquentation en chute et taux à 0%) et 43 000€ (effets de la crise). Les dotations et participations sont sensiblement au même niveau qu'en 2012 : néanmoins, la DGF perd 1,3% et les compensations fiscales 5%, les recettes de la CAF (+6,4%) compensent ces pertes.

- des dépenses d'investissement (hors dette et résultat reporté) réalisées à hauteur de 2 106 000€ (travaux en régie compris), soit un taux de 79%, les restes à réaliser sur 2014 s'élevant à 425 000€. Avec un taux de 96% de dépenses réalisées et engagées, nos prévisions étaient sincères et à la hauteur de nos capacités d'exécution. Les principales réalisations de l'exercice 2013 concernent des frais d'études pour la cité des sports (102 000€), des travaux dans les bâtiments scolaires pour 221 000€, le remplacement du sol du gymnase (83 000€), l'aménagement de la rue piétonne (410 000€), des restructurations de voirie (208 000€), la rénovation de l'éclairage public (187 000€) et 322 000€ pour l'acquisition de matériel nécessaire à l'activité des services et des services à la population.

- ces investissements ont été financés sans recours à l'emprunt et grâce aux subventions pour 120 000€, au FCTVA pour 477 000€ et à l'excédent de fonctionnement capitalisé à hauteur de 1 731 000€. Les ventes, prévues en investissement à hauteur de 1 180 000€, ont été comptabilisées en fonctionnement pour 1 170 500€.

#### **IV - Les orientations 2014**

##### **Les contraintes**

Diverses contraintes s'imposent à nouveau à notre collectivité pour cette année et les suivantes. En effet, ville contributrice au FPIC (fonds de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales, visant à réduire les inégalités entre les différentes collectivités), si nous avons versé 170 000€ depuis 2012, nous en verserons à priori 183 000 en 2014, 273 000 en 2015, 393 000 en 2016 et une augmentation de 2% à partir de 2017, soit une atténuation de produits de plus de 2 076 000€ sur le mandat à venir.

La baisse de la DGF, entamée depuis 2009, va se poursuivre, entraînant là aussi une perte de produits de l'ordre de 100 000€ jusqu'en 2017, mais à laquelle il convient de rajouter le prélèvement de 1,5 milliard sur 2 ans sur l'ensemble des collectivités, soit pour notre ville un montant estimé à 194 000€ sur les 2 ans à venir.

La masse salariale qui pèse sur la ville est contrainte par les augmentations, applicables en 2014, de la refonte des grilles indiciaires de la catégorie C et des deux premières de la catégorie B, auxquelles il convient de rajouter l'augmentation des charges patronales de 3%, soit pour notre budget un montant de 110 000€.

La loi de finances 2013 prévoyait une diminution des allocations compensatrices d'exonération de fiscalité locale, ce qui se traduit en 2014 par une baisse de 14 000€.

Enfin, contexte plus local, le passage du taux de prélèvement à 0% sur le produit des jeux de casino, génère pour Mimizan un manque à gagner d'au moins 50 000 euros.

##### **Les éléments clés**

###### ***Les produits de fonctionnement***

Malgré ce contexte difficile, la majorité en place a décidé, cette année encore, de ne pas augmenter les taux de fiscalité et de maintenir cette politique sur la durée du mandat, tels que nous nous y sommes engagés. Comme vous pouvez le constater, l'évolution fiscale envisagée repose uniquement sur une évolution des bases (de 2,1% en 2014 puis 2,3% pour la taxe d'habitation et de 2,1% en 2014 puis 2,8% pour le foncier bâti). Cela génère un produit prévisionnel de 580 000€ sur 5 ans.

Les autres impôts et taxes n'évoluent que de 114 000€ entre 2014 et 2018, ce qui correspond à la même évolution qu'entre 2009 et 2013. Cela intègre la chute des prélèvements sur les jeux de casino (de 70 000€ à 15 000€ avec un taux à 0%), une évolution prudente des droits de mutation qui leur ferait atteindre en 2018 leur montant 2011 (380 000€), un maintien à niveau constant de la dotation de solidarité communautaire (1 128 674€).

Le dynamisme des dotations et participations, déjà mis à mal les années précédentes, s'accroît sur les années à venir (+36 000€) du fait des explications données précédemment sur la DGF et les compensations fiscales. En outre, le conseil régional et le département sont plus restrictifs sur leurs participations, étant soumis, eux aussi, aux mêmes contraintes que nous.

Les autres produits de fonctionnement englobent les produits des services (1 320 000€ en 2014), les atténuations de charges (172 000€ en 2014) et les produits de gestion courante qui augmentent fortement en 2014 et 2015 du fait de l'intégration dans le budget ville de l'excédent du budget forêt (140 000€).

### ***Les charges de fonctionnement***

Si les charges générales augmentent de 98 000€ en 2014 (principalement du fait des Médiévales et de l'étude consacrée à l'Opération Urbaine Collective), leur augmentation sera contenue autour de 1,3% jusqu'en 2018.

Les charges de personnel augmentent de 400 000€ : une telle somme s'explique par des facteurs indépendants de notre volonté (agents pour le recensement 63 000€, refonte des catégories C et B + 62 000€, augmentation des charges patronales de 3% soit 30 000€, augmentation de l'assurance du personnel + 100 000€, régularisation du retour d'un agent +50 000€, cotisations rétroactives +25 000€) auxquels se rajoutent des changements de grade +37 000€, des paiements de C.E.T. +15 000€, les quatre emplois d'avenir sur une année pleine +40 000€. En revanche, les effectifs des emplois saisonniers ont été revus à la baisse sans toucher ni à la sécurité ni à la propreté de la station. Ces dépenses de personnel diminuent en 2015 (fin du congé spécial d'un ingénieur entre autres) pour évoluer par la suite de 1,2%.

L'enveloppe des subventions aux associations demeure inchangée, le déficit de la MAC est estimé à 248 000€, la subvention au C.C.A.S. diminue de 35 000€ car les agents du portage des repas à domicile sont dorénavant imputés sur les dépenses de personnel Ville.

### ***L'annuité de la dette***

Elle diminue en 2014 (pas de mobilisation d'emprunts nouveaux sur 2013) et n'évolue que de 57 000€ jusqu'en 2018. Le ratio encours sur épargne brute oscille entre 7,4 années et 8,6 années sur la prospective (cet indicateur est dégradé au-delà de 10 années).

### ***L'épargne nette***

Comme vous pouvez le constater, elle se dégrade fortement entre 2013 et 2014, pour se maintenir par la suite autour de 250 000€. Conscients que cette situation ne peut perdurer et que l'Etat va se désengager de plus en plus des collectivités locales, il va falloir s'interroger, avec la communauté de communes et ses communes membres, sur la pertinence des compétences exercées par chacune des entités.

### ***L'investissement***

L'enveloppe de réalisation de travaux pour 2014 est évaluée à 3 000 000€, et 2 000 000€ sur les années suivantes. Deux opérations d'envergure nous engagent sur 2 ans : le réaménagement de la Garluche (1 250 000€) et la réhabilitation de notre éclairage public (600 000€). Sur les cinq années à venir, nous allons continuer à améliorer la rénovation urbaine de notre ville.

Les associations vont enfin avoir leur maison, lieu d'échanges et de convivialité (projet de l'ordre de 550 000€). Une enveloppe d'au moins 120 000€ par an sera consacrée à la réfection de notre patrimoine scolaire.

Dans le cadre du PACT des Landes, la Maison du Prieuré sera consacrée à la réalisation de 6 logements sociaux (coût estimatif du projet 510 000€).

Le gymnase sera mis aux normes et se verra doté d'un lieu de réception, alors que le golf se dotera d'un club house à la hauteur de la qualité des lieux.

Enfin, des réserves foncières seront effectuées chaque fois que cela s'avèrera possible, sachant qu'une enveloppe de 1 700 000€ est d'ores et déjà planifiée.

Quant au dossier de la cité des sports, nous avons toujours affiché notre pragmatisme et ce dossier n'aboutira que s'il est compatible avec les capacités financières de la commune.

Ce volant d'investissement sera rendu possible par un recours à l'emprunt modéré et une politique de cessions de terrains réaliste (une moyenne de 600 000€ par an)

En conclusion, cette année 2014 se caractérise par :

- une stabilité des taux de fiscalité sur les ménages
- des charges de fonctionnement qui augmentent de manière exceptionnelle cette année mais qui diminuent en 2015 pour se stabiliser par la suite
- un maintien des aides aux associations
- des investissements conséquents mais avec le souci de ne pas alourdir notre dette au-delà de certains ratios
- un projet de territoire en mettre en œuvre au sein de l'intercommunalité afin de faire face ensemble aux contraintes qui pèsent sur nos finances.

**Monsieur FORTINON Xavier :**

« Le débat qui s'ouvre sur les orientations de 2014 à savoir la rétrospective et la prospective sur la quasi totalité du mandat, appelle un certain nombre d'observations de notre part.

A travers les chiffres, nous pouvons voir que le contexte national nous contraint de plus en plus. Au delà de l'expression, il faudra regarder sa traduction dans nos budgets.

Le rapporteur a bien insisté sur tout ce qui s'impose à nous et pour lequel nous n'avons pas d'emprise. Certaines dotations vont diminuer, les annonces récentes du gouvernement risquent d'accroître cela.

Lorsque nous regardons ce que cela représente dans le budget général de la commune, sans commune mesure avec l'impact des décisions prises par la collectivité elle-même en terme de dépenses, il est vrai qu'une partie de nos recettes sont impactées à la baisse.

Cependant, un certain nombre de décisions sont de notre fait, vous ne l'avez pas esquivé. Il est vrai que ces décisions contribuent à dégrader quelque peu les ratios évoqués.

L'augmentation importante de la masse salariale sur l'exercice 2013 et plus particulièrement sur l'exercice 2014 est préoccupante, cependant nous voyons que vous avez la volonté d'en estomper la hausse à l'avenir.

Cette année, nous avons constaté environ 400 000€ supplémentaires, nous passons de 6 736 000€ à 7 140 000€, ce qui équivaut à 6% d'augmentation sur un seul exercice.

En 2013, lorsque vous nous avez présenté la même perspective pour l'exercice 2014, vous aviez prévu une augmentation de 0,6% et non à 6%.

A cette époque, les éléments que nous avions en notre possession était de nature à prévoir l'ampleur de cette possible augmentation que nous enregistrons en 2014.

Certains éléments sont conjoncturels, vous les avez cités, d'autres sont structurels. Sur ces derniers, il faut être vigilant car ils pèsent sur la capacité d'investissement de notre collectivité.

Si nous ne maîtrisons pas nos charges de fonctionnement, inévitablement nous pénaliserons tous les programmes évoqués.

Entre 2012 et 2013, nous avons enregistré une augmentation des charges de plus de 9%, nous pouvons qualifier cela de dérapage car cette somme est importante sur un budget de plus de 3 000 000€.

Nous souhaitons faire le pendant entre les efforts que nous allons devoir réaliser et les éléments pour lesquels nous allons devoir être vigilants.

Nous avons une dégradation de l'épargne nette estimée à 250 000€, compte tenu des efforts réalisés nous aurons peut être des nouvelles rassurantes dans le courant de l'année.

Notre capacité d'autofinancement est certainement amoindrie. L'année dernière grâce aux produits de cessions, vous n'avez pas eu besoin d'emprunter pour réaliser les investissements mais cette année, nous allons nous réendetter.

Notre recours à l'emprunt sera bien plus important que notre remboursement du capital de la dette cela signifie que notre encours va de nouveau progresser.

Comme nous augmentons l'encours et que nous diminuons l'épargne brute, de fait le ratio passe de 5,2 années à 9,3 années pour 2014.

Au vue d'un certain nombre de difficultés, nous allons devoir travailler collectivement afin de préserver la situation voire de l'améliorer à l'avenir.

Nous avons identifié les leviers sur lesquels il faudra jouer cependant, il est inutile de grossir le trait concernant les recettes émanant de l'Etat.

La DGF pèse 1 600 000€ sur un budget de fonctionnement de 13 000 000€, même si cette somme diminue de 1 ou 2 % par an, nous n'aurons pas de levier supplémentaire. Ce n'est pas cela qui nous pénalisera.

Il faudra diminuer nos dépenses, sans augmenter la pression fiscale, sur ce point nous partageons votre avis.

Nous partageons votre diagnostic car il n'est pas idyllique, ni idéal, il est simplement réaliste.

Nous allons devoir nous atteler collectivement à trouver les moyens pour redresser cette situation qui se dégrade mais qui n'est pas catastrophique par rapport à d'autres collectivités landaises.

Cependant, nous devons réagir car nous sommes passés de 1 100 000€ d'épargne nette à 250 000€.

Par rapport à la moyenne des six dernières années, nous voyons que les perspectives en terme d'investissement sont revues à la baisse.

Il faut essayer de redresser cette part d'investissement car les 2 000 000€ risquent d'être insuffisants pour une collectivité de notre taille.

Avec cette somme, il sera difficile de faire face à l'ensemble des projets, à la rénovation urbaine et du patrimoine communal. »

**Monsieur le Maire :**

« Je prends acte de votre volonté de vouloir travailler collectivement.

L'élection du Président de la Communauté de Communes nous incite à cela. Comme nous l'avons exprimé, si nous souhaitons trouver des marges de manœuvre, nous allons devoir mutualiser des services et transférer des compétences. Ces marges de manœuvre permettront d'améliorer nos résultats et d'obtenir une capacité d'investissement satisfaisante. »

**2- DEMANDE DE RENOUELEMENT DE LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS**

Rapporteur : Monsieur CORBEAUX Daniel

Questions et/ou observations : NEANT

Vote : UNANIMITE

La Ville de Mimizan organise diverses manifestations durant l'année dans son théâtre municipal, le Parnasse.

Conformément à l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles, la demande de licence d'entrepreneur de spectacles vivants doit être renouvelée auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Aquitaine.

A ce titre, la personne en charge de l'organisation de ces événements doit être titulaire d'une licence d'entrepreneur de spectacles. Celle-ci est personnelle et incessible.

Il est proposé de délibérer afin :

- De désigner Madame Michèle Dulhoste, élue adjointe à la Culture comme titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants.
- De déposer le dossier de demande de licence d'entrepreneur de spectacles vivants auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Aquitaine.

**Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITE la proposition du rapporteur.**

### **3- CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION DES LANDES**

Rapporteur : Madame DULHOSTE Michèle

Questions et/ou observations : NEANT

Vote : UNANIMITE

La collectivité pourra, en cas de nécessité, faire appel au service du Centre de Gestion aux conditions suivantes :

- le CDG proposera à la collectivité des agents remplissant les conditions d'aptitudes physiques et professionnelles suivant les fonctions à exercer et recrutera l'agent,
- la collectivité fixera les conditions de travail de l'agent,
- la collectivité remboursera au CDG la totalité des salaires et éventuellement les indemnités accessoires, augmentées des charges patronales,
- la collectivité versera au titre d'une participation aux frais de gestion de la convention, une somme égale à 7.5% des salaires bruts qui auraient été versés aux agents au titre de la mise à disposition.

Il vous est proposé de délibérer afin :

- De conclure avec le Centre de Gestion des Landes une convention de mise à disposition
- De préciser que la convention sera traitée sans limitation de durée
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune

**Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITE la proposition du rapporteur.**

**La séance est levée à 18h35**